

RATP
Ligne 4
Montparnasse-Bienvenüe 0408A1

=====

RECU D'ACHAT

=====

Numéro de session : 2
Edité le : 22/11/2023 15:17:04

===

Passe Easy n°3301398638
Fin de validité : 25/11/2031

1 Carnet de Ticket t+ 16,90€

ANCIENNE SITUATION

Ticket t+
Quantite : 4

NOUVELLE SITUATION

Ticket t+
Quantite : 14

===

CB 16,90€
TVA : 10,00% 1,54€
TVA : 0,00% 0,00€

Montant total HT 15,36€
Montant total TTC 16,90€

===

LA RATP VOUS REMERCIE DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

RATP
Ligne 4
Montparnasse-Bienvenüe 0406B1

=====

RECU D'ACHAT

=====

Numéro de session : 2
Edité le : 23/01/2024 15:20:40

===

Passe Easy n°3246063537
Fin de validité : 26/02/2029

1 Carnet de Ticket t+ 17,35€

ANCIENNE SITUATION

Ticket t+
Quantite : 8

NOUVELLE SITUATION

Ticket t+
Quantite : 18

===

CB	17,35€
TVA : 10,00%	1,58€
TVA : 0,00%	0,00€

Montant total HT	15,77€
Montant total TTC	17,35€

===

LA RATP VOUS REMERCIE DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

=====

Impossible de charger le contenu distant de façon privée
Charger le contenu



Bonjour VINCENT,

Nous vous remercions d'avoir utilisé le service de réservation Onepark pour organiser votre déplacement.

TICKET
002420240123084953
ESP 0,00 EUR
E: 23/01/24 08:49
S: 23/01/24 17:40
PARC P2 0,00 EUR
T:501 0:48281

Votre réservation pour le **Parking Officiel EFFIA GARE DE SAINT-DES-CORPS SUD (Extérieur)** est validée et nous l'avons transmise au partenaire.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre stationnement. Veuillez-vous munir de ce document le jour de votre réservation.

Votre réservation a été payée sur le site de Onepark. Excepté en cas de dépassement horaire, ou suppléments précisés dans ce mail, vous n'avez aucun règlement à faire sur place.

1/ RAPPEL DE VOTRE RÉSERVATION

Numéro de réservation :	[REDACTED]
Nom du parking:	Parking Officiel EFFIA GARE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS SUD (Extérieur)
Début :	mar. 23 jan. 2024 à 08:30
Fin :	mar. 23 jan. 2024 à 18:00
Offre :	Forfait
Entrée(s)/Sortie(s) :	UNIQUE
Forfait :	12,40 €
Frais de service :	1,65 €
Prix de votre réservation :	14,05 € (Frais de service inclus)

En cas de dépassement, un supplément sera calculé selon la grille horaire du parking partenaire sur place.

Modèle véhicule : [REDACTED]

Plaque d'immatriculation : [REDACTED]

[Modifier ou annuler votre réservation](#)

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS-REPAS –Formation

MOTIF DE LA MISSION, DU DEPLACEMENT :

Engagés par M M. Vincent MORETTE
 Au cours du mois de mai-juin 2023

Nature du déplacement ou de la formation	Destination	Départ		Retour		Moyen de Transport	km parcourus
		Date	Heure	Date	Heure		
CONGRES APVF	Millau (12)	31/05/2023	12h	02/06/2023	17H	Véhicule Personnel	1000

Indemnités kilométriques (a) :	km	€	Montant
Jusqu'à 2000 km ⁽¹⁾	1000	0,45	450€
De 2001 à 10.000 km ^{(2)*}			
Au delà de 10.001 km (3)			
Total ik			450€

(b) Le remboursement forfaitaire du repas se fera sur la base de 17,50 € quelque soit le montant dépensé et sur présentation d'un justificatif (**convocation, ordre de mission, tickets, ...**)

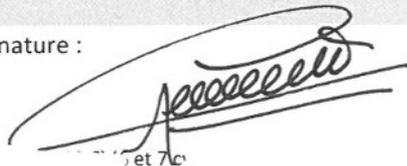
(c) Le remboursement des frais engagés pour la nuitée se fera sur présentation de la facture dans la limite des 70 €

Je soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit de la somme de (en toutes lettres) : quatre cent soixante treize euros

Trois cent trente trois euros et vingt-huit centimes

Vu et reconnu exact, le 30 juin 2023

Signature :



Compte 1 repas si absence entre 11 h et 14 h ou 18 h et 21 h
 Compte 1 nuitée si absence entre 00 h et 5 h

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS-REPAS - Formation

MOTIF DE LA MISSION, DU DEPLACEMENT : Conseil syndical mixte ouvert Val de
Loire Nivernaise
Engagés par M Vincent DONETTE
Au cours du mois de Septembre 2020

Nature du déplacement ou de la formation	Destination	Départ		Retour		Moyen de Transport	km parcourus
		Date	Heure	Date	Heure		
Réunion du conseil syndical	BOIS	22/09	0930	22/09	1200	Voiture personnelle	112

Km parcourus depuis le début d'année

Indemnités kilométriques (a) :

Jusqu'à 2000 km ⁽¹⁾ 112 km à 0,41 € = 45,92
De 2001 à 10.000 km ⁽²⁾ km à € =
Au delà de 10.001 km ⁽³⁾ km à € =
Total = 45,92

Indemnités de mission	Qté	Paris et Province	
Indemnité de repas (hors petit déj.)x	17,50 € (b)	=
Indemnité de nuitéex	70,00 € (c)	=
Autres dépenses (autoroute, parking, essence...) <u>Stationnement payant</u>		= <u>3,20</u>
		Total	= <u>3,20</u>
Total général (indemnités km + indemnités mission)			= <u>49,12</u>

(b) Le remboursement forfaitaire du repas se fera sur la base de 17,50 € quelque soit le montant dépensé et sur présentation d'un justificatif (**convocation, ordre de mission, tickets, ...**)

(c) Le remboursement des frais engagés pour la nuitée se fera sur présentation de la facture dans la limite des 70 €

Je soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit de la somme de (en toutes lettres) :

.....quarante neuf euros et douze centimes.....

Vu et reconnu exact, le

Signature :

Compte 1 repas si absence entre 11 h et 14 h ou 18 h et 21 h
Compte 1 nuitée si absence entre 00 h et 5 h

(a) (1) Puiss.fiscale (5 cv = 0,29 €) (6 et 7 cv = 0,37€) (8 cv et += 0,41 €)
(2) Puiss.fiscale (5 cv = 0,36 €) (6 et 7 cv = 0,46 €) (8 cv et += 0,50 €)
(3) Puiss.fiscale (5 cv = 0,21 €) (6 et 7 cv = 0,27 €) (8 cv et += 0,29 €)

Mairie de Montlouis-sur-Loire	
N° enregistrement	
Courrier arrivé le	16 SEP. 2020
SAD	Cab
INFO	

Blois, le 14 septembre 2020

Mairie de Montlouis-sur-Loire
Monsieur Vincent MORETTE
Délégué titulaire du SMO Val de Loire Numérique
Cabinet du Maire
6, place François Mitterrand
37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Cher collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer au Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique qui se déroulera :

Mardi 22 septembre 2020 à 9h30,
Conseil départemental de Loir-et-Cher (salle Kléber Loustau)
Place de la République
41000 BLOIS

L'ordre du jour de cette session sera le suivant :

Assemblées

1. Élection du Président du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
2. Élections des vice-présidents du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
3. Élections des membres du Bureau du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
4. Délégations données au Bureau du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
5. Délégations données au Président du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
6. Modalités d'élection de la commission d'appel d'offres
7. Compte-rendu des décisions du Président prises dans le cadre de l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19

FIN DE STATIONNEMENT
AUTORISÉ

DATE HEURE
22/09 11:59
22/09/20 08:53

CG SA - KLS/6B

PRIX NUMERO
3.20 VC

115
VILLE DE BLOIS

A PLACER A L'AVANT DU VÉHICULE, BIEN LISIBLE DE L'EXTÉRIEUR
LE FORFAIT EST DÙ EN CAS DE PAIEMENT INSUFFISANT

Frais nuitées = 17,13€ → CH 22 - 00255
Frais dépl. = 316,15€ → CH 22 - 00256



ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS-REPAS - Formation

MOTIF DE LA MISSION, DU DEPLACEMENT : *Assise APVF*

Engagés par M M. Vincent MORETTE
Au cours du mois de sept.-22

Nature du déplacement ou de la formation	Destination	Départ		Retour		Moyen de Transport	km parcourus
		Date	Heure	Date	Heure		
CONGRES APVF	DINAN (22)	14/09/2022	14H30	16/09/2022	17H	Véhicule Personnel	675

Indemnités kilométriques (a) :	km	€	Montant
Jusqu'à 2000 km ⁽¹⁾	675	0,41	276,75
De 2001 à 10.000 km ^{(2)*}			
Au delà de 10.001 km (3)			
		Total ik	276,75 €

Indemnités de mission :	Qté	Montant (Paris et Province)	Montant
Indemnité de repas (hors petit-déjeuner)	1	17,50 €	17,13 €
Indemnités de nuitées		70,00 €	0,00 €
Autres dépenses (autoroute, parking, essence)			39,4
		Total IM	56,53 €

Total ik + im 333,28 €

(b) Le remboursement forfaitaire du repas se fera sur la base de 17,50 € quel que soit le montant dépensé et sur présentation d'un justificatif (**convocation, ordre de mission, tickets, ...**)

(c) Le remboursement des frais engagés pour la nuitée se fera sur présentation de la facture dans la limite des 70 €

Je soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit de la somme de (en toutes lettres) :

Trois cent trente trois euros et vingt-huit centimes

Vu et reconnu exact, le 21 septembre 2022

Signature :

Compte 1 repas si absence entre 11 h et 14 h ou 18 h et 21 h
Compte 1 nuitée si absence entre 00 h et 5 h

(a) (1) Puiss.fiscale (5 cv = 0,29 €) (6 et 7 cv = 0,37€) (8 cv et + = 0,41 €) (2) Puiss.fiscale (5 cv = 0,36 €) (6 et 7 cv = 0,46 €) (8 cv et + = 0,50 €) (3) Puiss.fiscale (5 cv = 0,21 €) (6 et 7 cv = 0,27 €) (8 cv et + = 0,29 €)



Informations

Date : 16/09/2022 à 17h28

Entrée : A81-LA GRAVELLE VITRE

Sortie : A28-ST CHRISTOPHE

Km : 200,7

Classe Tarif..... : 1

Prix T.T.C..... : 19,70 €



Service Clients VINCI Autoroutes

CS 40001 - 13656 Salon-de-Provence Cedex

Site : www.ulyS.vinci-autoroutes.com

Tél : 3605

Ce document est émis à titre informatif et ne tient pas compte
des éventuelles remises appliquées sur votre abonnement.

Les informations définitives figureront sur votre facture mensuelle.





Informations

Date : 16/09/2022 à 17h28

Entrée : A81-LA GRAVELLE VITRE

Sortie : A28-ST CHRISTOPHE

Km : 200,7

Classe Tarif..... : 1

Prix T.T.C..... : 19,70 €



Service Clients VINCI Autoroutes

CS 40001 - 13656 Salon-de-Provence Cedex

Site : www.ulyS.vinci-autoroutes.com

Tél : 3605

Ce document est émis à titre informatif et ne tient pas compte
des éventuelles remises appliquées sur votre abonnement.

Les informations définitives figureront sur votre facture mensuelle.

